

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Informations générales

FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3 (le « Fonds »)

Code ISIN Parts C: FR0013301553

Eurazeo Global Investor (www.eurazeo.com)

Contactez le (+33) 1 58 18 56 56 pour plus d'informations

Le Fonds est autorisé en France. Eurazeo est agréée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après « AMF ») sous le numéro GP-97117

Date de production: Janvier 2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

1. Type de produit

Le **FCPR EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3** est un fonds commun de placement à risques (« FCPR ») régi par l'article L.214-28 du Code monétaire et financier (« CMF »).

2. Durée du produit

Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans sauf les cas de dissolution anticipée visés à l'article 28 du Règlement. La durée de détention recommandée est de 8 ans.

3. Objectifs et politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif principal de financer, directement ou indirectement, des entreprises européennes et notamment françaises non cotées (i) en souscrivant ou en acquérant, directement ou indirectement (via d'autres fonds d'investissement), des titres de capital ou assimilés (stratégie de « capital investissement ») et (ii) en souscrivant ou en acquérant, directement ou indirectement (via d'autres fonds d'investissement), des titres de créance ou assimilés (stratégie de « dette privée ») ainsi que des créances (par voie d'acquisition uniquement).

A titre indicatif, les investissements du Fonds dans la stratégie « capital investissement » devraient représenter environ 40% de ses investissements et environ 60% dans la stratégie « dette privée » (hors poche de trésorerie). Au niveau de la poche « capital investissement », le Fonds pourra (i) être investi dans des fonds de capital-investissement de type buy-out établis dans un Etat membre OCDE, (ii) participer (via des structures ad hoc) à des opérations de rachat de participations de sociétés dont le siège se situe dans l'UE, en Suisse et en Norvège ou (iii) réaliser des investissements directs, notamment en titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées notamment ETI (voire d'avances en compte courant de ces sociétés), y compris par voie de co-investissement avec d'autres fonds gérés par la Société de Gestion. Au niveau de la poche « dette privée », le Fonds sera principalement investi dans des sociétés non cotées (notamment ETI) soit directement (au travers d'obligations à bons de souscription d'actions ou d'obligations convertibles ou remboursables en actions, etc.), soit indirectement (au travers de fonds d'investissement de type mezzanine ou de dette privée, établis dans un Etat membre de l'OCDE). Le Fonds vise un rendement net de frais cible entre 6% et 8% annualisé sur une durée de détention de cinq ans minimum.

Le Fonds n'investira pas plus de 10% du montant total de ses souscriptions libérées dans un même fonds d'investissement ou une même société dans le cadre de ses investissements directs. Le Fonds pourra également placer ses liquidités dans des actifs liquides (OPCVM ou FIA monétaires, obligataires, etc.), l'objectif à terme du Fonds étant de disposer d'une trésorerie égale à 10% de son actif net. Le Fonds pourra également investir à titre accessoire dans des instruments financiers à terme ou optionnels (dont des warrants), de gré à gré simples ou négociés sur un marché d'instruments financiers réglementé en fonctionnement régulier.

4. Investisseurs de détail visés

Tous les investisseurs qui ne sont pas des professionnels au sens de la Directive 2014/65/EU du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 (dite « MIF II ») et qui relèvent de l'une des catégories d'investisseurs suivantes :

- Toute personne physique non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II ;
- Toute personne morale non qualifiée d'investisseur « professionnel » au sens de la Directive MIF II.

5. Modalités de souscription

En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'article 3.2 du Règlement. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. Les parts C ont vocation à être souscrites par toute société et compagnie d'assurances et mutuelles (la ou les « Entreprises d'Assurances »), répondant à la définition de client professionnel au sens de l'article D.533-11 du CMF, souscrivant en représentation d'unités de compte au sens du 2ème alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurances sur la vie ou de capitalisation ouverts par leurs clients et prenant un engagement de souscription initial d'au moins cent mille (100.000) euros. Les Parts C peuvent donner lieu au paiement de droits d'entrée de 4% nets de taxe du montant de la souscription maximum. Les souscriptions sont réalisées à la prochaine valeur liquidative applicable conformément aux dispositions du Règlement (augmentée des éventuels droits d'entrée). Les ordres de souscription sont centralisés tous les jeudis à 12h (heure de Paris) ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas un jour ouvré. A compter du 5ème exercice comptable du Fonds, la Société de Gestion a la faculté de refuser toute demande de souscription si, au cours d'une période de souscription donnée, les demandes de souscription dépassent 25% de l'actif net du Fonds tel que constaté à la date de clôture de l'exercice comptable précédent.

6. Modalités de rachat

Sauf évènements exceptionnels (invalidité, décès etc.) qui font l'objet d'une centralisation hebdomadaire, les demandes de rachat sont acceptées et prises en compte dans la limite de 5% de l'actif net du Fonds par trimestre civil. Les demandes de rachat sont centralisées tous les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre de chaque année à 17h (heure de Paris) ou le jour ouvré précédent si ces jours ne sont pas des jours ouvrés. Si les demandes centralisées excèdent le plafond de 5% susvisé, les demandes de rachat seront retenues uniquement à hauteur de ce plafond et chaque porteur de parts demandant le rachat verra sa demande retenue en proportion de la liquidité que le Fonds peut et a décidé d'offrir aux investisseurs ayant formulé une demande de rachat centralisée sur une même date de centralisation de rachat, par rapport au montant total de toutes les demandes de rachat centralisées sur cette même date de centralisation de rachat. Les demandes de rachat qui n'ont pu être retenues, notamment parce qu'elles dépassaient le plafond de 5% susvisé, ne seront reportées sur la période de centralisation qui suit, et donc centralisées sur la date de centralisation correspondante, et ainsi de suite jusqu'à complet épuisement (étant précisé que les demandes de rachat ainsi

reportées devront donc être exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative trimestrielle suivant la Date de Centralisation sur laquelle elles auront été, in fine, centralisées) que sur demande expresse du porteur de parts du Fonds concerné. Pour plus d'informations sur les demandes de rachat dans le cadre d'événement exceptionnels, hors événements exceptionnels et sur le plafond de 5% susvisé, veuillez-vous référer à l'article 10 du Règlement.

Quels sont les risques et qu'est ce que cela pourrait me rapporter ?

Indice Synthétique de Risque (ISR):



Risque le plus faible
le plus élevé

Risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années (durée de détention recommandée). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité du Fonds à rembourser l'investissement soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité des parts du Fonds : les parts du Fonds sont cessibles sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement ; il n'existe toutefois aucune assurance qu'un marché secondaire se développe.
- Risque de perte en capital : le Fonds n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaires et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 8 ans.
Exemple d'investissement : EUR 10 000.

Scénarios		1 an	8 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de stress	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 834 €	8 976 €
	Rendement annuel moyen	-11,7%	-1,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 834 €	10 273 €
	Rendement annuel moyen	-11,7%	0,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 022 €	13 763 €
	Rendement annuel moyen	0,2%	4,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 725 €	14 490 €
	Rendement annuel moyen	17,3%	4,8%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 1 et 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Il est rappelé que le Fonds a une durée de vie de 99 ans (sauf dissolution anticipée) et une période de détention recommandée de 8 ans.

Que se passe-t-il si Eurazeo Global Investor n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Eurazeo Global Investor est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'AMF. Eurazeo Global Investor doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance d'Eurazeo Global Investor, un dispositif d'indemnisation légal a pour objet d'indemniser les investisseurs en cas d'indisponibilité des instruments financiers ou des dépôts d'espèces détenus en violation de l'article L. 533-21 du Code monétaire et financier (lequel prévoit une interdiction pour les sociétés de gestion de recevoir de leurs clients des dépôts de fonds, de titres ou d'or).

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si vous investissez sur ce produit dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ce document ne prend pas en compte les frais de ce contrat.

Coût au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

Scenarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'issue de la période de détention recommandée (8 ans)
Coûts totaux	690 €	4 101 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,0%	3,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,8% avant déduction et de 4,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

Les parts C donnent les mêmes droits que les parts A, D et L et E, sous réserve qu'elles supportent une commission de gestion différente des parts D et E.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	4%	maximum du montant investi : l'incidence des coûts que vous payez au distributeur lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0%	Nous ne facturons pas de frais de sortie mais le distributeur qui vous vend le produit peut le faire.
Coûts récurrents	Coûts de transaction	0%	de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Fonds et des frais engagés pour le Fonds lorsque des investissements ou cessions ne se réalisent in fine pas. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons, vendons ou ne réalisons in fine pas.
	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,94%	du montant investi diminué des frais d'entrée : il s'agit de l'incidence des coûts de gestion, administratifs, réglementaires et comptables prélevés chaque année pour faire fonctionner le Fonds. Cela couvre notamment la commission de gestion, la rémunération du dépositaire, du commissaire aux comptes du Fonds, les frais de constitution, les frais d'évaluation, frais de gestion indirects, etc.
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	0,46%	du montant investi diminué des frais d'entrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. Le montant est estimé sur la base du scénario de performance intermédiaire.
	Carried interests	[N/A]	Ce produit ne supporte pas de « carried interest ».

Période de détention recommandée

Période de détention recommandée : 8 ans, étant toutefois rappelé que le Fonds a une durée de vie de 99 ans (sauf dissolution anticipée). Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leur parts sous réserve de certaines conditions détaillées à l'article 10 du Règlement. Par ailleurs, si les porteurs de parts du Fonds peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Les porteurs de parts pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails sur la cession de parts du Fonds, veuillez-vous référer à l'article 11 du Règlement).

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : wealthsolutions@eurazeo.com ou par téléphone au numéro suivant : (+33) 1 58 18 56 56.

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : wealthsolutions@eurazeo.com.

Vous pouvez également nous interroger pour toute information pratique par voie postale (66, rue Pierre Charron 75008, Paris), par téléphone ((+33) 1 58 18 56 56) et/ou par email (wealthsolutions@eurazeo.com).